

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GRUPE BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

Le groupe Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 juin 2009** accompagnés du rapport des Commissaires Aux Comptes, La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C (Chiheb Ghanmi) et F.M.B.Z. KPMG TUNISIE (Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI)

Bilan consolidé**Arrêté au 31 Décembre 2008****(unité : en milliers de dinars)**

Notes 31/12/2008 31/12/2007

ACTIF

Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	14 310	7 037
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	57 122	72 690
Créances sur la clientèle	3	307 850	261 350
Portefeuille titres commercial	4	13 449	3 390
Titres de participation	5	11 882	12 554
Titres mis en équivalence	6	4 109	1 515
Valeurs immobilisées	7	13 786	12 431
Autres actifs	8	48 612	37 585
Goodwill	9	0	259

PASSIF

Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	10	50 074	39 369
Dépôt & avoirs de la clientèle	11	138 019	86 408
Emprunts & ressources spéciales	12	88 837	111 356
Autres passifs	13	48 778	34 957

Total passif		<u>325 708</u>	<u>272 090</u>
---------------------	--	-----------------------	-----------------------

INTERETS MINORITAIRES

Part des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		-459	29
Part des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		50	-257
Total intérêts minoritaires	14	<u>-409</u>	<u>-228</u>

CAPITAUX PROPRES

Capital		90 000	90 000
Réserves consolidées		51 338	43 344
Actions propres		-840	-840
Résultat consolidé de l'exercice		5 324	4 445
Total capitaux propres	14	<u>145 413</u>	<u>136 721</u>

Etat de résultat consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2008
(unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	18	25 972	24 185
Commissions		4 883	867
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		-101	739
Revenus du portefeuille d'investissement	19	490	357
<hr/>			
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilés		-13 055	-8 909
Commissions encourues		-1 061	-1 385
Pertes / portefeuille titres commer et opérations financières		-337	0
<hr/>			
<hr/>			
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	-941	-2 322
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	-413	-341
Autres produits d'exploitation		1 473	474
Frais de personnel		-5 193	-4 430
Charges générales d'exploitation		-2 695	-2 181
Dotations aux amortissements sur immobilisations.	7	-958	-735
<hr/>			
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2	-
Impôt sur les bénéfices	23	-2 424	-1 671
<hr/>			
Charge d'amortissement du Goodwill	9	-259	-259
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-9	85
<hr/>			
PART DES INTERETS MINORITAIRES		50	29
<hr/>			

Etat des engagements hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2008

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	24 414	14 484
Crédits documentaires		23 683	20 569

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financement donnés		42 429	31 680
Engagements sur titres		563	563

ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement reçus	16	25 918	12 070
Garanties reçues	17	240 923	199 910

Etat de flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 Décembre 2008

(unité: en millier de dinars)

	Exercice 2008	Exercice 2007
<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	33 247	23 721
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-16 726	-10 580
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	60	30
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-51 614	-34 645
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	54 960	47 678
Sommes versées au personnel & créiteurs divers	-7 183	-6 276
Autres flux de trésorerie	-3 150	2 363
Impôt sur les sociétés	-1 769	-1 920
<i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	524	-45
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-3 946	-2 574
Titres de placement	0	-2 008
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 269	-2 008
<i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
Emission d'actions	0	750
Augmentation/diminution ressources spéciales	-1 580	20 471
Remboursement d'emprunts sur marché public	-906	-10 532
Placements	-628	-5 929
Dividendes versés /Encaissés		-1 658
Incidence variation de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-982	21 525
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	46 576	25 051

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2008.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Banque de Tunisie et des Emirats	financier	100%	Mère	intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement	financier	99,99%	Filiale	intégration globale	99,99%
Rapid Recouvrement	financier	99,73%	Filiale	intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	financier	99,93%	Filiale	intégration globale	99,93%
L'Intermédiaire International	financier	47,37%	Associée	mise en équivalence	47,37%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	des touristique	87,43%	Filiale	intégration globale	87,43%
Société Djerba Aghir	touristique	43,62%	Associée	mise en équivalence	43,62%
Tuniso Emiratie Sicav (TES)	financier	25,13%	Filiale	mise en équivalence	25,13%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe 0) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » (classe 3) ou parmi les « actifs compromis » (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contre partie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %

- Actifs préoccupants (classe 3) :	50 %
- Actifs compromis (classe 4) :	100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la Banque de Tunisie et des Emirats a mis en place en 2005 une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70 %.

A ce titre, la banque a appliqué une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services et de 69 % sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique.

Par ailleurs, la banque a appliqué aux créances cédées par la BTE à la société Rapid Recouvrement une décote de respectivement 10 %, 15 % et 20% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs du tourisme pour lesquels le recouvrement par rapport à la créance initiale s'est situé dans des fourchettes comprises respectivement entre 30 % et 100 %, entre 20 % et 30 %, et entre 0 % et 20 %.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- Agencements aménagements et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;

- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***8.1-ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 14 310 KDT contre 7 037 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Caisse	1 204	568
BCT	13 106	6 469
Total	14 310	7 037

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 57 122 KDT contre 72 690 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur les établissements bancaires	18 564	30 077
Avoirs chez les correspondants locaux	3 774	15 028
Avoirs chez les correspondants étrangers	946	2 840
Créances sur les établissements financiers	33 839	24 745
Total	57 122	72 690

Note 3 –Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2008, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 307 850 KDT contre un solde net de 261 350 KDT au 31/12/2007 :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Prêts et comptes rattachés	300 852	265 321
Leasing	21 639	15 710
Comptes débiteurs	7 893	2 561

Agios réservés	-7 190	-7 012
Provisions	-17 850	-15 230
Valeurs en recouvrement	2 506	-
Total net	307 850	261 350

Les créances sur la clientèle comprennent la valeur nette comptable des créances cédées au profit de la société Rapid Recouvrement qui s'élève au 31/12/2008 à 16 456 KDT.

Il s'agit de la valeur comptable nette au 31/12/2007, soit 18 133 KDT, déduction faite des recouvrements effectués sur les échéances en principal en 2008 à hauteur de 1 189 KDT et déduction faite d'une dotation aux provisions effectuée en 2008 à hauteur de 488 KDT.

Note 4 – Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde net de 13 449 KDT à la date du 31 Décembre 2008 et se présente comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Titres de placement	9 949	2 690
Titres de transaction	3 500	700
Total	13 449	3 390

Note 5 – Titres de participation

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Titres d'investissement	2 000	4 608
Titres de participation	11 403	8 976
Provisions	-1 521	-1 030
Total net	11 882	12 554

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste «titres mis en équivalence» représente la quote-part de la BTE dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 4 109 KDT à la date du 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Titres INI	-178	489
Titres TES	4 186	893
Titres Jerba Aghir	101	133
Total	4 109	1 515

Le Groupe dispose du contrôle exclusif de la société BTE SICAV. Toutefois, compte tenue de la spécificité de l'activité de la SICAV, la méthode de mise en équivalence a été retenue.

Note 7 – Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2008 un solde net de 13 786 KDT se détaillant comme suit :

Libelle	Valeur Brute au 31-12-07	Acquis/ Cession/ reclassement	Valeur Brute au 31-12-08	Amort. 2007	Dotations 2008	Reprises 2008	Amort. cumul 2008	Valeur Nette au 31-12-08
Terrain	5 125	0	5 126	0	0	0	0	5 125
Construction	9 532	747	10 279	5 597	311	0	5 908	4 371
MMB	3 653	269	3 922	3 363	51	0	3 414	508
Matériel informatique	1 447	256	1 703	885	223	0	1 108	595
Matériel de transport	543	23	566	380	50	95	335	231
AAI	6 958	923	7 881	4 706	323	0	5 029	2 852
Agencement en cours	0		0	0	0	0	0	0
Divers	104							104
Total	27 362	2 218	29 580	14 931	958	95	15 794	13 786

Note 8 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 48 612 KDT contre 37 585 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Créances prises en charge par l'Etat	7 906	8 830
Prêts et avances au personnel	1 661	1 624
Etat et collectivités locales	2 558	1 957
Autres débiteurs	36 426	23 852
Opérations monétiques	61	121
Actif d'impôt différé	0	1 201
Total	48 612	37 585

L'actif d'impôt différé correspond aux différences temporelles génératrices d'impôts différés. Il est donc attendu que le Groupe récupèrera cet actif au cours des exercices futurs.

Note 9 – Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part de la BTE dans l'actif net de la société détenue, à la date d'acquisition. Il présente au 31/12/2008 un solde nul.

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill sur titres SNVV	3 495	3 495
Goodwill sur titres JERBA AGHIR	380	380
Total	3 875	3 875
Amortissement	-3 875	-3 616
Total net	0	259

Conformément aux règles de consolidation retenues (6.1), le Goodwill est amorti linéairement jusqu'à la fin de l'exercice 2008. La dotation constatée au titre de l'exercice 2008 est de 259 KDT.

8.2-PASSIFS**Note 10 – Dépôts&avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 50 074 KDT contre 39 369 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Emprunt interbancaire dinars	50 074	39 369
Total	50 074	39 369

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 138 019 KDT contre 86 408 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libelles	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts à terme en dinars	40 800	44 498
Dépôts à terme en devises	5 619	4 199
Comptes courants personnes physiques	4 807	2 059
Comptes courants personnes morales	19 814	8 979
Comptes d'épargne	5 826	1 744
Comptes professionnels en devises	1 476	939
Dépôts en dinars convertibles	563	600
Certificats de dépôt	48 500	10 000
Comptes prestataires de services en devises	27	29
Personnes non résidentes	2 559	1 168
Comptes de négoce international	121	0
Autres sommes dues à la clientèle	7 907	12 193
Total	138 019	86 408

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 88 837 KDT contre 111 356 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Encours emprunts extérieurs	74 334	90 767
Frais financiers /lignes de crédit	2 101	2 048
Encours emprunts obligataires	12 000	18 000
Frais financiers /emprunts obligataires	402	541
Total	88 837	111 356

Note 13 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 48 778 KDT contre 34 957 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Organismes sociaux	435	268
Personnel	562	377
Etat et collectivités locales	335	366
Fonds de couverture du risque de change	382	752
Provisions / risques et charges	0	20
Autres créditeurs	40 826	24 229
Impôts sur les sociétés I/S	1 677	960
Passif d'impôt différé ⁽¹⁾	167	5 882
Valeurs exigibles après encaissement	4 394	2 103
Total	48 778	34 957

(1) Le passif d'impôt différé correspond principalement à l'impôt potentiellement décompté sur l'annulation des provisions constatées par la BTE à l'occasion des cessions de créances à Rapid Recouvrement et de titres à la CTEI.

Le taux générateur d'impôt différé est le taux d'imposition effectif soit 20%.

8.3-CAPITAUX PROPRES**Note 14 – Capitaux propres et intérêts minoritaires**

A la date du 31-12-2008, le capital social du Groupe s'élève à 90 000 KDT correspondant au capital de la société mère BTE. Il est composé de 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 20 DT libérée en totalité. 1 000 000 actions sont à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

Le groupe BTE a procédé au cours de l'exercice 2002 au rachat de 46 348 ADP pour réguler le cours en bourse.

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres (en KDT)

	Capitaux propres 2007	Résultat de l'exercice 2008	Autres variation	Capitaux propres 2008
BTE	144 799	7 053	3 793	155 645
RR	2 951	1 170	-1 626	2 495
CTEI	-261	-494	-80	-835
BTE SICAR	248	214	-71	391
INI	-411	-432	150	-693
SNVV	-8 826	374	-501	-8 953
JERBA AGHIR	-1 865	-	-55	-1 920
TES	56	775	-1 548	-717
Capitaux propres consolidés	136 691	8 660	62	145 413

La part des minoritaires s'analyse au 31/12/2008 comme suit :

Entité	2008	2007
RR	3	3
CTEI	0	0
BTE SICAR	0	0
SNVV	47	26
TES	0	0
Total	50	29

8.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 - Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
En faveur de la clientèle	23 088	13 597
En faveur des établissements bancaires	1 300	829
Autres garanties	26	58
Total	24 414	14 484

Note 16 - Engagements de financement reçus

Les engagements de financement reçus s'élèvent au 31/12/2008 à 25 918 mille dinars.

Note 17 – Garanties reçues

Les garanties reçues présentent un solde de 240 923 KDT au 31/12/2008 contre 199 910 KDT au 31/12/2007. Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues de la clientèle sous forme de nantisements.

8.5- ETAT DE RESULTAT**Note 18 – Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 25 972 KDT au 31/12/2008 contre 24 185 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 303	4 598
Intérêts sur Prêts	22 296	19 619
Commissions à caractère d'intérêts	373	223
Total	25 972	24 185

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	490	312
Plus values	-	45
Total	490	357

Note 20 – Charges d'exploitation bancaire

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 694	2 357
Intérêts et commissions sur emprunts extérieurs	4 431	5 247
Commissions encourues	1 398	1 303
Intérêts/dépôts	5 930	1 387
Total	14 453	10 294

Note 21 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Ce poste totalise au 31/12/2008 un montant net de -941 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Reprises sur valeurs	1 534	65
Dotations aux provisions sur créances	-2 475	-2 387
Total	-941	-2 322

Note 22 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31/12/2008 un montant net de 413 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Reprises sur valeurs	508	306
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-921	-647
Total	413	341

Note 23 – Impôt sur les sociétés

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35 %).

L'impôt sur les sociétés est constitué des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés ont été déterminés sur la base du taux d'impôt effectif (20%) qui tient compte de la politique de dégrèvement nouvellement adoptée par le groupe.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008 totalise 2 424 KDT et se détaille comme suit:

Libellé	Exercice 2008	Exercice 2007
Impôts courants	2 323	1 625
Impôts différés	101	46
Impôts sur les bénéfices	2 424	1 671

8.5- AUTRES NOTES

Note 24 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net (en DT)	5 324 000	4 445 000
Parts distribuables aux ADP (en DT)	-1 800 000	-1 800 000
Sommes affectées au fond social	-200 000	-200 000
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	3 324 000	2 445 000
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	0,739	0,543

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DU GROUPE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2008**

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2008.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 Décembre 2008.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que jusqu'à la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes de la société Djerba Aghir, faisant partie du périmètre de consolidation du groupe.

Par ailleurs, il y'a lieu de vous informer que dans le but d'accroître le taux de couverture des créances classées par les provisions, la banque de Tunisie et des Emirats (Société mère) a augmenté la décote sur les garanties obtenues sur les projets touristiques pour la ramener à 69% . Ceci a entraîné un besoin additionnel en provisions net des reprises de 2 580 mDT. Pour couvrir ce besoin, la banque a viré aux comptes de provisions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2008, les réserves pour risques bancaires généraux inscrites parmi les capitaux propres à hauteur de 2 500 mDT, le reliquat, soit 80 mDT, a été prélevé sur le résultat de l'exercice 2008.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2008.

Tunis, le 14 Mai 2009

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS****-BTE-**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 juin 2009** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C (Chiheb Ghanmi) et F.M.B.Z. KPMG TUNISIE (Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI)

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2008
 (unité : en milliers de dinars)

	ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	14 309	7 037
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	55 682	64 786
AC3	Créances sur la clientèle	3	298 222	244 083
AC4	Portefeuille-titres commercial		0	0
AC5	Portefeuille d'investissement	4	36 138	32 402
AC6	Valeurs immobilisées	5	10 118	8 764
AC7	Autres actifs	6	13 624	13 247
PASSIF				
PA1	Banque centrale & CCP		0	0
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	49 900	38 814
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	8	142 190	82 734
PA4	Emprunts & ressources spéciales	9	90 977	108 000
PA5	Autres passifs	10	10 997	9 491
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		37 561	35 760
CP3	Actions propres		-840	-840
CP4	Résultat reporté		255	265
CP5	Résultat de la période		7 053	6 095

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2008
(unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2008	31/12/2007
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	15	27 296	22 373
PR2	Commissions		1 608	839
PR3	Gains net /Portefeuille titres commercial et opérations financières	16	590	530
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	1 628	2 061
	Total produits d'exploitation bancaire		31 122	25 803
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	18	-14 203	-10 011
CH2	Commissions encourues		-91	-129
	Total charges d'exploitation bancaire		-14 294	-10 140
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	19	-47	-2 334
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	-513	-245
PR7	Autres produits d'exploitation		29	79
CH6	Frais de personnel		-4 789	-3 845
CH7	Charges générales d'exploitation		-2 068	-1 739
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-630	-374
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-81	-150
CH11	Impôts sur les sociétés	21	-1 677	-960

Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2008

(unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2008	31/12/2007
	<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	12	24 414	14 484
HB2	Crédits documentaires		23 683	20 569
	<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
HB4	Engagements de financement donnés		42 429	31 680
HB5	Engagements sur titres		563	563
	<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
HB6	Engagements de financement reçus	13	25 918	12 070
HB7	Garanties reçues	14	245 094	205 572

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er janvier au 31 décembre 2008
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		30 330	24 066
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-17 022	-10 580
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		60	30
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-54 614	-33 895
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		54 961	47 682
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-6 321	-5 576
Autres flux de trésorerie		-3 150	1 259
Impôt sur les sociétés		-1 022	-1 329
<hr style="border: 2px solid black;"/>			
<i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		344	1 991
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-3 060	-2 134
Titres de placements		0	-2 008
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 193	-2 954
<hr style="border: 2px solid black;"/>			
<i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
Emission d'emprunts sur marché public		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-20 639	19 540
Remboursement d'emprunts sur marché public		0	-10 532
Dividendes versés		-1 716	1 716
<hr style="border: 2px solid black;"/>			
Incidence variation taux de change sur les liquidité & équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-24 043	27 285
Liquidités et équivalents en début d'exercice		45 821	18 545
<hr style="border: 2px solid black;"/>			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférée au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2)	:	20 %
- Actifs préoccupants (classe 3)	:	50 %
- Actifs compromis (classe 4)	:	100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une méthode d'estimation des garanties consistant en une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote portée à 69% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre est progressive vise à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

3.6.2- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7- OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1- ACTIFS

Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Caisse agences dinars	992	304
Disponibilités DAB	0	83
Caisse agences devises	211	181
Banque Centrale de Tunisie en dinars	8 286	5 168
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 820	1 301
TOTAL	14 309	7 037

Note 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2008, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Prêts au jour le jour et à terme aux banques	11 200	29 000
Prêts en devises BCT	7364	1 077
Prêts interbancaires en devises	2 096	6 290
Avoirs chez les correspondants locaux	229	357
Avoirs chez les correspondants étrangers	946	2 840
Créances sur les établissements financiers	33 839	24 965
Créances rattachées	8	257
TOTAL	55 682	64 786

Note 3: Créances sur la clientèle.

Au 31 décembre 2008, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Concours MLT (1)	244 421	223 947
Concours CT (2)	46 803	21 473
Leasing (3)	21 639	15 710
Comptes courants débiteurs	7 893	2 561
Valeurs en recouvrement	2 506	2 674
TOTAL Brut	323 262	266 365
Agios réservés	(7 190)	(7 012)
Provisions	(17 850)	(15 270)
TOTAL Net	298 222	244 083

(1)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Encours non échus	234 279	215 059
Principal échü	156	366
Principal impayé	5 960	5 594
Intérêts et commissions échus	124	339
Intérêts et commissions impayés	3 224	3 172
Intérêts à recevoir	3 989	3 606
Intérêts perçus d'avance	(3 496)	(4 384)
Avances en compte courant	173	184
Frais de protêt	13	11
TOTAL Brut	244 421	223 947

(2)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Encours non échus	46 534	21 366
Principal impayé	484	182
Intérêts et commissions impayés	1	9
Intérêts à recevoir	13	6
Intérêts perçus d'avance	(229)	(90)
TOTAL Brut	46 803	21 473

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Encours non échus	21 397	15 508
Principal impayé	130	78
Intérêts et commissions impayés	15	18
Intérêts courus	68	63
TVA impayé	25	17
Frais à récupérer	4	26
TOTAL Brut	21 639	15 710

A la date du 31 décembre 2008, la ventilation des risques de la banque, y compris ceux en hors bilan et compte non tenue des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charge par l'Etat et des valeurs en recouvrement, se présente comme suit :

Concours MLT	209 425	186 249	35 084	37 698	244 509	223 947
Concours CT	54 576	21 313	171	160	54 747	21 473
Leasing	21 529	15 557	110	153	21 639	15 710
Comptes courants débiteurs	7 893	2 561	0	0	7 893	2 561
Participations	33 313	32 532	900	900	34 213	33 432
Engagements par signature	49 740	35 053	0	0	49 740	35 053
TOTAL Brut	376 476	293 265	36 265	38 911	412 741	332 176

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	2 396	62 984	30 973	134 024	14 132	244 509
Concours CT	134	9 606	44 038	176	793	54 747
Leasing	32	1 608	18 815	1 184	0	21 639
Comptes courants débiteurs	0	957	6 594	16	326	7 893
Participations	0	2	24 740	9 471	0	34 213
Engagements par signature	0	8 555	35 433	5 572	0	49 740
TOTAL Brut	2 562	83 712	160 593	150 623	15 251	412 741

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Titres cotés	4 608	0	0	4 608
Titres non cotés	20 326	0	21	20 385
Fonds gérés BTE SICAR	6 220	3 000	0	9 220
Titres de placement	2 000	0	0	2 000
Créances rattachées	278	1 446	278	1 446
TOTAL Brut	33 432	4 526	299	37 659
Provisions	(1 030)	509	18	1 521
TOTAL Net	32 402	509	18	36 138

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Terrain	4 002	0	4002	0	0	4002
Constructions	2 492	389	2881	778	49	2054
Mobilier & Matériel de Bureaux	493	264	757	242	22	493
Matériel Informatique	1 401	252	1653	856	200	597
Matériel de Transport	439	-13	426	305	-95	216
A, A & Installations	2 867	906	3773	750	267	2756
Agencements en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL Brut	11 694	1 798	13 492	2 931	443	10 118

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2008, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Créances prises en charge par l'Etat	7906	8 830
Avances au personnel	167	140
Prêts au personnel	1 480	1 470
Etat et collectivités locales	2 465	1 861
Autres débiteurs	1 441	721
Opérations monétiques	61	121
Charges reportés	104	104

TOTAL Brut	13 624	13 247
-------------------	---------------	---------------

4.2-PASSIFS**Note 7: Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts et refinancement en devises BCT	0	0
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	14366	780
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	34002	37 334
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1056	173
Créances rattachées	476	527
TOTAL	49 900	38 814

Note 8: Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Dépôts à terme en dinars	44 971	44 498
Dépôts à terme en devises	5 619	4 199
Comptes courants personnes physiques	4 807	2 059
Comptes courants personnes morales	19 814	8 979
Comptes d'épargne	5 826	1 744
Comptes professionnels en devises	1 476	939
Dépôts en dinars convertibles	563	600
Certificats de dépôt	48 500	10 000
Comptes prestataires de services en devises	27	29
Comptes négoce international	121	0
Personnes non résidentes	2 559	1 168
Autres sommes dues à la clientèle	7 907	8 519
TOTAL	142 190	82 734

Note 9: Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Encours emprunts extérieurs	76 474	87 411
Frais financiers courus sur lignes de crédits	2 101	2 048
Encours emprunts obligataires	12 000	18 000
Frais financiers courus sur emprunts obligataires	402	541

TOTAL	90 977	108 000
--------------	---------------	----------------

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Ligne Italienne	350	0	140	210
Banque Mondiale 2	2 830	0	798	2 032
Banque Mondiale 3	1 742	0	497	1 244
Ligne Française PME/PMI	114	0	114	0
Jexim Bank	6 753	0	1 930	4 823
Ligne Italienne PME	1 532	0	490	1 042
Ligne Capital Risque	65	0	0	65
Banque Européenne d'Investissement 2	9 493	0	744	8 749
Ligne Italienne Partenariat (56 M)	709	0	158	551
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	1 238	0	271	967
Banque Africaine de Développement 4	58 004	0	6 445	51 559
Ligne Italienne 60 milliards de lires	332	0	48	284
Ligne PME/EMIT	4 249	699	0	4 948
TOTAL	87 411	699	11 635	76 474

Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Organismes sociaux	435	268
Personnel	562	377
Etat et collectivités locales (hors I/S)	335	366
Fonds de couverture de risque de change	382	752
Autres créditeurs	2 857	4 161
Provisions pour risques et charges	0	20
Impôts sur les Sociétés	1 677	960
Valeurs exigibles après encaissement (1)	4 394	2 228
Divers	355	359
TOTAL	10 997	9 491

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 11: Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2007	90 000	-840	5 017	22 344	1 999	0	6 400	251	14	6095	131 280
Affectation réserves légales			305							-305	0
Affectation réserves à régime spécial										0	0
Opérations/fonds social					196					-200	-4
Distributions bénéfices										-1 800	-1 800
Distributions bénéfices ADP rachetés										0	0
Résultats reportés									-10	10	0
Affectation réserves pour risques						3 800				-1 300	2 500
Utilisation réserves pour risques						-2 500				-2 500	-5 000
Résultats de l'exercice 2008										7 053	7 053
Soldes au 31/12/2008	90 000	-840	5 322	22 344	2 195	1 300	6 400	251	4	7 053	134 029

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Garanties sur Emprunts obligataires	2 835	4 787
Garanties sur billets de trésorerie	0	0
Valeur résiduelle Leasing	26	58
Cautions en faveur des établissements financiers	1 300	829
Cautions sur marchés	6 050	520
Autres garanties	14 203	8 290
TOTAL	24 414	14 484

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31 décembre 2008, les engagements de financement reçus s'élèvent à 25,918 millions de dinars.

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

4.5-ETAT DE RESULTAT**Note 15 : Intérêts et revenus assimilés**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Opérations de trésorerie et interbancaire	2 775	1 093
Intérêts sur prêts	22 716	19 891
Revenus sur Leasing	1 644	1 166
Commissions sur avals et cautions	39	101
Commissions d'engagement	122	122
TOTAL	27 296	22 373

Note 16 : Gains net /Portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique se détaille ainsi :

Gains nets sur opérations de change	590	530
TOTAL	590	530

Les revenus du portefeuille titres de placement correspondent à la partie des intérêts courus relative à l'emprunt obligataire émis par la Banque de l'Habitat

Note 17 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se compose des dividendes réalisés et des plus-values sur cession de titres. Au 31 décembre 2008, la banque a réalisé 1,628 million de dinars de dividendes contre 2,061 millions de dinars une année auparavant.

Dividendes	1 493	2 030
Autres revenus	127	10
Plus value	8	21
TOTAL	1 628	2 061

Note 18 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Opérations de trésorerie et interbancaire	2 619	2 104
Intérêts sur emprunts extérieurs	3 519	3 820
Commissions sur emprunts extérieurs	1 370	1 303
Charges sur emprunts obligataires	1 047	1 427
Opérations avec la clientèle	5 648	1 357
TOTAL	14 203	10 011

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Reprises des provisions sur prêts	1 534	19
Reprise des provisions du hors bilan	50	0
Pertes courues sur intérêts	-17	-95
Dotations aux provisions sur prêts	-1 614	-2 216
Dotations aux provisions Leasing	0	-41
Pertes courues sur leasing	0	-4
Reprises de valeurs	0	3
TOTAL	-47	-2 334

Note 20 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Pertes courus sur titres	-21	0
Reprises des provisions sur titres	18	0
Dotations aux provisions sur titres	-510	-245
TOTAL	-513	-245

Note 21 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôts afférente à l'exercice 2008 s'est élevée à 1 677 mille de dinars.

Note 22 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2008 se présentent comme suit :

Résultat net (en DT)	7 053	6 095
Parts attribuables aux ADP (en DT)	-1 800	-1 800
Sommes affectées au fond social	-200	-200
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	5 053	4 295
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2008 un solde de 21,778 millions de dinars contre 45,830 millions de dinars au 31 décembre 2007 :

Caisse agences dinars	992	387
Caisse agences devises	211	181
Banque Centrale de Tunisie en dinars	8 286	5 177
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 819	1 301
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	11 200	29 000
Prêts en devises BCT	7 364	1 077
Prêts interbancaires en devises	2 096	6 290
Avoirs chez les correspondants locaux	229	357
Avoirs chez les correspondants étrangers	946	2 840
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	0
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-14 366	-780
TOTAL	21 778	45 830

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2008.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci dessus indiquée, il y'a lieu de vous informer que dans le but d'accroître le taux de couverture des créances classées par les provisions, la banque a augmenté la décote sur les garanties obtenues sur les projets touristiques pour la ramener à 69% . Ceci a entraîné un besoin additionnel en provisions net des reprises de 2 580 mDT. Pour couvrir ce besoin, la banque a viré aux comptes de provisions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2008, les réserves pour risques bancaires généraux inscrites parmi les capitaux propres à hauteur de 2 500 mDT, le reliquat, soit 80 mDT, a été prélevé sur le résultat de l'exercice 2008.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 Décembre 2008.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 16 Mars 2009

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. Convention conclues au cours de l'exercice 2008

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

- a) Au cours de l'exercice 2008, la BTE a confié un montant de 3 millions de dinars sous forme de fonds géré à la BTE SICAR, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la BTE SICAR perçoit une commission de gestion de 1,5% du montant de ces fonds et 20% sur les plus-values sur les cessions de participation réalisées sur ces mêmes fonds.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2008

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- a) La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 50%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-03-2006.
De plus une convention de location a été signée entre la BTE et la BTE SICAV dont le loyer annuel est de 1.500 DT et en vertu de la quelle des locaux de la banque sont loués à la BTE SICAV.
 - b) La BTE a confié divers montants sous forme de fonds gérés à la BTE SICAR, filiale de la banque. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2008 la somme de 9,22 millions de dinars. Diverses conventions ont été conclues avec la BTE SICAR et approuvées par le Conseil d'Administration de la BTE.
 - c) La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 000 DT et relatives à
-

l'emprunt obligataire de 3 250 000 DT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

- d)** La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 000 DT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

- e)** La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits telle que modifié par la loi n°2006-19 et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 Mars 2009

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C

Membre de CPA International

Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI